

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Déclaration d'intérêt général du projet de lotissement communal en requalification d'un ancien terrain de sport à Gouesnou et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Brest métropole

Le public est informé que le président de Brest métropole a ordonné, par arrêté du 07 juillet 2017, l'ouverture d'une enquête publique du 21 août au 21 septembre 2017 portant sur la déclaration d'intérêt général du projet de lotissement communal en requalification d'un ancien terrain de sport sur le secteur du Crann à Gouesnou et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Brest métropole.

L'évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLU est jointe au dossier d'enquête publique. Le projet n'a pas fait l'objet d'observation de la mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne.

A l'issue de la procédure, le Conseil de la métropole adoptera la déclaration de projet qui emportera la mise en compatibilité du PLU, après d'éventuelles modifications pour tenir compte des résultats de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et émettre ses observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels de réception du public :

- à l'hôtel de métropole, siège de l'enquête : 24, rue Coat-ar-Guéven à Brest,
- en mairie de Gouesnou, place des fusillés.

L'ensemble des pièces du dossier sera également consultable pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet de Brest métropole (www.plu.brest.fr). Un poste informatique permettant de consulter la version numérique du dossier sera mis à disposition du public en mairie de Gouesnou, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le tribunal administratif de Rennes a désigné Monsieur Jacques SOUBIGOU, en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public :

- à l'hôtel de métropole, 24 rue Coat ar Guéven à Brest, les jours suivants :
 - lundi 21 août 2017 de 9 h à 12 h,
 - jeudi 31 août 2017 de 14 h à 17 h,
 - samedi 9 septembre 2017 de 9 h à 12 h,
 - jeudi 21 septembre 2017 de 14 h à 17 h.
- en mairie de Gouesnou, place des Fusillés, le jeudi 14 septembre 2017 de 14 h à 17 h.

Chacun pourra également transmettre ses observations à Monsieur le commissaire enquêteur :

- par voie postale à l'adresse suivante : Brest métropole, 24 rue Coat-ar-Guéven, CS 73826, 29238 Brest cedex 2. Ces contributions seront annexées au registre d'enquête déposé au siège de l'enquête,
- sur le registre dématérialisé ouvert à l'adresse suivante : www.plu.brest.fr,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-plu@brest-metropole.fr. Ces contributions seront publiées dans le registre dématérialisé.

Après clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Ils seront mis à disposition du public pendant une durée d'un an à l'hôtel de métropole, en mairie de Gouesnou, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de Brest métropole (www.plu.brest.fr).

Les informations sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur le président de Brest métropole (direction des dynamiques urbaines / atelier d'études urbaines), 24 rue Coat-ar-Guéven, CS 73826, 29238 Brest cedex 2, ou par courriel à enquete-publique-plu@brest-metropole.fr.

Le président de Brest métropole,
François Cuillandre